

Communiqué de presse

24 juin 2013

Leberngasse 9
Postfach
4603 Olten

Telefon 062 206 06 16
Telefax 062 206 06 07

kontakt@egw-ccl.ch
www.egw-ccl.ch

Rapport annuel et assemblée générale de la Centrale d'émission CCL Plus de 2 milliards de francs affectés à des financements avantageux au bénéfice de 284 coopératives d'habitation

En 2012, la Centrale d'émission pour la construction de logements CCL a placé sur le marché des capitaux des emprunts pour un montant total de 248 millions de francs. Le volume global des financements actuellement en cours pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique a donc augmenté à 2,139 milliards de francs. Grâce à un cautionnement de la Confédération, les emprunts sont très avantageux au niveau de l'intérêt. Mais, comme ce fut d'ailleurs le cas depuis de nombreuses années, il n'a pas été nécessaire de recourir au cautionnement en 2012. Les coopératives d'habitation sont des débiteurs extrêmement solvables.

Données importantes de l'exercice 2012

L'assemblée générale du 20 juin 2013 à Olten a approuvé le rapport et les comptes de l'exercice annuel écoulé. Lors de cet exercice, la CCL a remboursé en temps voulu deux placements privés d'un montant de 74 millions de francs et a lancé trois émissions pour un montant total de 248 millions de francs. Les membres de la CCL, actuellement au nombre de 399, sont des coopératives d'habitation et d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique. 284 d'entre eux participent à des emprunts et financent ainsi près de 25'000 logements.

Très bonne solvabilité

La solvabilité des maîtres d'ouvrages impliqués est évaluée chaque année par un organe de contrôle externe. Le rapport de contrôle de décembre 2012 a montré une nouvelle amélioration. 71,46 pour cent des parts d'emprunt en cours sont détenues par des membres dotés de la meilleure catégorie de rating parmi les 4 qui sont possibles.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le logement en 2004, la Centrale d'émission n'a jamais dû enregistrer une perte, ni sur les intérêts, ni sur le capital, et il n'a jamais été fait recours au cautionnement de la Confédération. Dans l'autre sens, durant cette période, des recettes ont flué dans les caisses de la Confédération au titre du chiffre d'affaires et des redevances perçues sur les émissions d'emprunt, et ce pour un montant d'environ 21 millions de francs.

Réserve spéciale alimentée et nouveau membre du comité élu

La bonne année en bourse a contribué à un résultat financier d'un peu plus d'un million de francs. Afin d'atténuer la dépendance aux fluctuations boursières, la CCL a réduit la part des actions dans ses placements à 30 pour cent. L'assemblée générale a décidé de versement de 600'000 francs à la réserve spéciale. Celle-ci a donc atteint un niveau de 8,8% de l'ensemble des avoirs placés.

Enfin, l'assemblée générale a élu en remplacement de Stephan Schwitter, qui s'est retiré, le directeur ad intérim de coopératives d'habitation Suisse, M. Urs Hauser, en qualité de nouveau membre du comité.

Sur www.egw-ccl.ch, vous trouverez le rapport annuel 2012 ainsi que les données et graphiques actuels relatifs à l'activité de la CCL. Si vous avez des **questions complémentaires** au sujet de ce communiqué de presse ou de la CCL en général, veuillez vous adresser s.v.p. à **M. Guido Gervasoni, directeur de la CCL, 062 206 06 16.**